

Agde, le 18 novembre 2021

**COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST»
Mercredi 17 Novembre 2021**

VIE QUOTIDIENNE

Quelques tailles de haies (avenue Duplessis) ont été réalisées. Toutefois, de nombreuses haies sont trop hautes et gênent la visibilité. Les membres du comité formulent ce constat pour l'ensemble de la commune.

N°1 Une taille de haie doit être envisagée à partir de l'arrêt de bus « Mail de Rochelongue » (référente Mme Manau-Vayssières).

Réponse :

Le nécessaire a été fait.

N° 2 Route de Rochelongue, Résidence « les belles créoles » : la taille des platanes est nécessaire.

Réponse :

Suite à une visite de terrain, le service du patrimoine arboré contactera Madame ANTOINE pour lui apporter une réponse précise.

N° 3 L'entretien du Mail de Rochelongue n'est pas satisfaisant. Le nettoyage des dessous des bancs sont oubliés, les mégots, le long des murets de sorties front de mer, ne sont pas balayés.

Réponse :

Le groupe Nicollin est intervenu, ils porteront une attention particulière lors de la prochaine saison.

N° 4 Dans la rue piétonne Louis Dejean, les commerçants demandent la mise en place de cendriers afin d'éviter les boîtes de conserves remplies d'eau !!! Cette rue doit également être repensée dans sa partie centrale (doléances travaux).

Réponse :

Il n'est pas prévu de positionner des cendriers dans les rues piétonnes de la commune.

N° 5 Sur le parking (marché alimentaire du lundi) près de la rue Raffanel, le panneau indiquant la mise en fourrière est mal orienté et ne permet pas aux automobilistes de lire l'interdiction de stationner le lundi matin. Ce panneau doit être repositionné.

Réponse :

Le panneau sera repositionné.

N° 6 La boîte aux lettres du Mail de Rochelongue est hors d'usage depuis juin dernier ! Des saletés ont été déposées dans cette boîte. Pourquoi n'est-elle toujours pas remise en service !!! Le quartier a passé tout l'été sans boîte aux lettres.

Réponse :

Comme vous le savez, ce n'est pas la compétence de la ville mais une demande sera formulée auprès de la poste.

N° 7 L'entrée du parking du Père Maurel est régulièrement prise en sens interdit (de face en allant vers la mer). Suite à des travaux, le panneau de sens interdit n'aurait pas été repositionné.

Réponse :

Le panneau a été repositionné.

N° 8 Les parkings P8 et P9 SOULLIÈRES ET COQUILLE ont manqué d'entretien et donc de propreté tout l'été.

Réponse :

Le groupe Nicollin n'a pas eu de demandes particulières sur ces parkings pendant la saison. A ce jour, après constat sur place, les parkings sont propres.

N° 9 A l'intersection de l'Allée de la Découverte et du Chemin de Bellefontaine le distributeur de sacs pour crottes de chien a disparu. Les riverains souhaiteraient qu'il soit remis en place (réfèrent M. GIRARD)

Réponse :

Les distributeurs de sacs sont en commande.

N° 10 L'installation d'un panneau « voie sans issue » est demandée à l'entrée du Chemin côtier situé au bord du lagon (réfèrent M. GIRARD)

Réponse :

Après une visite de terrain, il a été décidé de positionner le panneau demandé.

N° 11 L'installation d'un panneau, à côté du panneau nominatif du chemin de Bellefontaine indiquant la direction de la plage Richelieu est demandée. (Réfèrent M. GIRARD).

Réponse :

Après une visite de terrain, il a été décidé de positionner le panneau demandé.

N° 12 A l'angle du Chemin Calme et du Chemin de la Charrue, l'élagage n'a pas été réalisé (demandé depuis le 13 octobre 2020) et pourtant c'est à ce niveau que se situe le danger car il n'y a aucune visibilité du stop quand vous êtes sur le Chemin de la Charrue, direction chemin de la Roselière (réfèrent M. LUCACCIO).

Réponse :

Les services ce sont déplacés, il n'y a aucun arbre à élaguer. Toutefois, une visite de terrain sera organisée avec la secrétaire du comité de quartier.

N° 13 Au 10 Chemin de la Charrue, le propriétaire a obligation d'élaguer les arbres et la végétation de son terrain (roseaux masquant la visibilité). La mairie peut-elle intervenir auprès de lui ? (réfèrent M. LUCACCIO).

Réponse :

Le service domanialité va envoyer un courrier au propriétaire lui demandant de faire le nécessaire.

N° 14 Au 8 Chemin de la Charrue, les pins qui sont sur ce terrain privé dépassent sur le Chemin de la Charrue. Le sommet de ces arbres est très proche du réseau électrique et sont potentiellement dangereux. Leur hauteur est également dangereuse pour la circulation de véhicules un peu élevés (camping-cars, camions...)

Réponse :

Cette parcelle appartient à la commune, elle a été rétrocédée. Il a été demandé au service des espaces verts de faire le nécessaire.

N° 15 Un remblaiement du Chemin de la Charrue entre le n° 8 et n°9 est nécessaire.

Réponse :

Après une visite de terrain, il a été décidé qu'aucun traitement n'était nécessaire.

N° 16 Le miroir se trouvant en face de la sortie Impasse Santa Maria est défectueux (réfèrent M. CELESTIN).

Réponse :

Le miroir sera remplacé.

N° 17 Avenue des Alizés, quelques mètres avant l'agence ORPI, il faudrait dématérialiser l'ancien passage piéton (le renoircir). Réfèrent M. CELESTIN

Réponse :

Une repasse peinture sera programmée.

N° 18 Route de Rochelongue, une villa, face à la Résidence Les Belles Créoles loue en B&B. Ses locataires provoquent des nuisances sonores, beaucoup d'incivilités et les poubelles jonchent le sol (présence de rats).

Réponse :

Les services de la Police Municipale feront des patrouilles dans ce secteur.

N° 19 PRÉSENCE DE RATS SUR PLUSIEURS SECTEURS Cette prolifération concerne plusieurs quartiers et préoccupent beaucoup les habitants de ces zones qui ont déjà essayé, pour certains, de les éliminer ... sans succès. Les secteurs touchés sont l'impasse SANTA MARIA (les rongeurs s'infiltrent jusque dans les bâtiments) réfèrent M. CELESTIN. Résidence les Belles Créoles Route de Rochelongue (réfèrent Mme REMADI) Résidence ARENA- Mail de Rochelongue (espace poubelles à l'arrière du bâtiment - face à l'entrée des garages Roches Marines). La présence de rats est également signalée. Réfèrent Mme HUSSON.

Réponse :

Une intervention aura lieu sur le site en priorité.

N° 20 Les riverains du quartier Mail de Rochelongue souhaiteraient que ce dernier soit fleuri. Pourrions-nous envisager des jardinières de fleurs suspendues qui permettraient d'éviter les dégradations ?

Réponse :

Des propositions seront faites pour fleurir cette zone.

N° 21 L'impasse Santa Maria débouche sur la rue des Corsaires. Cette impasse est en priorité à droite. Pour les automobilistes qui arrivent de la rue des Corsaires (côté plage), cette dernière n'est pas visible. Il y a beaucoup d'incivilités à cet endroit. M. CELESTIN souhaite une réflexion à ce sujet.

Réponse :

Les services techniques vont mener une étude : création d'un îlot central.

N° 22 Impasse SANTA MARIA : l'angle d'un trottoir est très saillant. Il faudrait arrondir cet angle qui cause des crevaisons. Référent M. CELESTIN.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

N° 23 Passage de l'île des Loisirs en direction de la mer : entre les deux ponts qui enjambent la lagune, il y a d'énormes trous sur le passage en goudron. Ceci est dangereux. Référent M. CELESTIN

Réponse :

Une intervention sera programmée.

N° 24 Monsieur CELESTIN informe le Comité que sur toutes les doléances qu'il a formulé lors de la réunion du 13 octobre 2020, seul l'élagage de l'arbre a été réalisé. N° 25 Parmi les doléances du 13 octobre dernier, les riverains (hôtel des Grenadines) se demandent si le bâtiment blanc a un permis de construire (bâtiment blanc).

Réponse :

Concernant l'hôtel des Grenadines, un dépôt de permis a été déposé.

N° 25 Route de Rochelongue : du rond-point Prosper Vivares jusqu'à l'entrée du Chemin du Père Maurel, les véhicules ont tendance à adopter une vitesse excessive. Peut-il être envisagé de mettre un ralentisseur ?

Réponse :

Un stop pourrait être mis en place au lieu du ralentisseur à hauteur de la rue Allengry, cela éviterait les nuisances d'un ralentisseur (bus et résonance) ainsi qu'un coût d'aménagement important.

N° 26 La sortie piétonne (portillon) de la Résidence Les Perles du Soleil (derrière l'arrêt de bus Mail de Rochelongue), est dangereuse pour les résidents. L'ouverture se fait directement sur le trottoir et vélos et trottinettes passent à grande vitesse. Les riverains souhaiteraient que cette sortie soit sécurisée (même type d'intervention que sur l'avenue des Alizés près de l'agence ORPI (référente Mme MANAU-VAYSSIÈRES).

Réponse :

La sortie sera sécurisée.

N° 27 Les riverains de l'Allée Bellefontaine restent dans l'attente de la réfection du chemin (visite de M. le Maire à la réunion des riverains en février 2020).

Réponse :

Cette opération n'a pas été retenue au budget.

N° 28 La pose du garde-corps dans l'escalier reliant l'avenue du Passeur Challies et le chemin piétonnier n'a toujours pas été réalisée. Ceci relève d'un problème de sécurité pour ceux qui empruntent ces escaliers. Référent M. GIRARD.

Réponse :

Celle-ci a été fabriquée, et va être posée prochainement.

N° 29 Certains terrains situés sur le Chemin de Malfato restent sans entretien (taille des arbres, débroussaillage ...). Est-il possible de contacter les propriétaires afin qu'ils interviennent ? Le risque d'incendie est réel.

Réponse :

Le service domanialité se déplacera afin d'identifier les parcelles concernées. Il est important de noter que le site MALFATO n'est pas en zone Obligation Légales de Débroussaillage. Cela signifie que les propriétaires n'ont pas l'obligation de débroussailler leur parcelle

N° 30 Le chemin du Grand Pin est de plus en plus emprunté et souvent à des vitesses excessives. Peut-on envisager la réfection de cette voie ?

Réponse :

Des réparations ponctuelles seront réalisées.

N° 31 Les riverains du Chemin du Grand Pin sollicitent de nouveau le raccordement à l'eau et sont disposés à participer aux frais d'installation et de raccordement (environ une quinzaine de personnes).

Réponse :

Le zonage d'adduction en eau potable ne couvre pas cette zone, et on ne peut pas l'alimenter.

N° 32 L'installation de l'éclairage public est demandée chemin des Araires et Impasse de la Charrue. Cette dernière est très sombre.

Réponse :

Le chiffrage pour la réalisation des travaux de mise en place de l'éclairage a été effectué. La réalisation de ces travaux sera soumise à l'arbitrage du budget 2022.

N° 33 Les dates d'installation et d'enlèvement des tapis de cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite (accès aux plages) ne sont pas adaptées à l'activité touristique. Ils sont installés un peu trop tard en juin et surtout ils sont retirés trop tôt en septembre. La fréquentation de la station se prolonge désormais jusqu'à fin septembre.

Réponse :

Le service des plages enlève les platelages en juin et en septembre afin d'éviter « les coups de mer » qui peuvent emporter tout le matériel.

N° 34 Sur le parking Colibri : Quatre conteneurs à verre et papiers trônent face aux commerces. Cette zone est très sale en été et fait face aux terrasses de commerçants. Une dalle goudronnée sur la droite du parking a été faite pour recevoir ces conteneurs. Ceux-ci pourraient être positionnés sur cet espace déjà existant. Référente Mme REMADI.

Réponse :

Monsieur LOPEZ, Chef de service qualité terrain au sein du SICTOM, va proposer un rendez-vous sur site à Madame REMADI durant la semaine 48.

N° 35 Rue du Pacifique : en saison, malgré la bande jaune au sol, de nombreux véhicules sont stationnés et la sortie de la résidence AQUAPLAYA n'est plus possible. Des plots pourraient être installés. Référente Mme REMADI.

Réponse :

Les services techniques vont faire une étude de réaménagement de cette voie. Celle-ci étant très étroite, peu de solutions s'offrent à nous.

N° 36 Plateforme du tri sélectif, conteneurs Résidence Alhambra, avenue du Passeur Challies : les riverains souhaiteraient modifier l'orientation du panneau d'interdiction de stationner qui n'est pas visible par les automobilistes. Référent M. GIRARD.

Réponse :

Le panneau sera réorienté

N° 37 Les parkings P8 et P9 (Soullières et Coquille) ne sont toujours pas éclairés (demande du 13 octobre 2020).

Réponse :

La mise en place de l'éclairage sur les parkings Coquille - Soullières nécessite la réalisation de travaux complémentaires. Cette dépense sera proposée à l'arbitrage du budget 2022.

N° 38 La réfection totale de l'Allée de la Découverte est à prévoir. Les dalles et des blocs de béton sont soulevés. Un pin parasol est couché suite à la dernière tempête. Il est encore temps de le replanter ... Une fuite d'eau est également signalée à cet emplacement. Référent M. TERRISSE.

Réponse :

Des reprises sur les accotements et des réparations seront réalisées afin de sécuriser l'ensemble de l'allée (régie et entreprise)

N° 39 Avenue des Alizés : le trottoir (côté agence ORPI) n'est pas large et les vélos et trottinettes circulent à grande vitesse. Il existe une piste cyclable sur le trottoir d'en face. Il faudrait rematéraliser les marquages au sol qui sont endommagés et interdire la circulation sur le trottoir entre l'angle de la rue des Tropiques et avenue des Alizés jusqu'au golf. Référente Mme BARGE.

Réponse :

Une repasse « peinture » sera faite.

N° 40 Angle Chemin de la Causse et Chemin de Malfato : Une dalle cimentée pour l'installation des conteneurs poubelles devait être réalisée (demande du 13 octobre

2020). Ces travaux n'ont pas été effectués. Ils permettraient pourtant d'assainir cette zone qui est propice aux dépôts sauvages de déchets

Réponse :

Après une visite de terrain, il a été décidé que le service voirie rencontrera le SICTOM afin de traiter cette demande.

N° 41 Espace skatepark, en front de mer Plage Richelieu : ce site a besoin d'être repensé et réaménagé La tyrolienne a été retirée. Cet espace est moins ludique qu'auparavant.

Réponse :

La demande a été transmise au service des sports qui a en charge l'entretien des espaces de jeux sur la ville.

. pour information, l'entreprise intervient pour remettre la tyrolienne le 25 novembre 2021.

N° 42 Les résidences Hacienda Beach et Lavandines se trouvant rue de l'Intendant Basville (côté rond-point) souhaiteraient que la barrière d'interdiction d'accès à la rue soit placée 50 mètres plus en avant.

Réponse :

Cette demande n'est pas applicable par mesure de sécurité. Cette barrière permet aux véhicules de ne pas s'engager dans la rue.

N° 43 RÉNOVATION DU MAIL DE ROCHELONGUE Le mail de Rochelongue a eu 30 ans en 2021. IL A BESOIN D'UN LIFTING.... Depuis 2014, le comité de quartier CAP OUEST suggère et demande sa rénovation. Compte- rendus des réunions préparatoires des 18/11/2014 - 15/01/2015 - 12/10/2015 - 14/03/2016, etc ... Cette rénovation, qui concernait essentiellement le front de mer et son esplanade il y a quelques années, doit désormais être globale. L'esplanade sur le front de mer a la vocation d'une agora. Un espace de vie, d'échanges et d'animations. Ce site est en voie de délabrement et ne donne pas une image rêvée de notre station. Dalles manquantes, grilles d'égouts soulevées ...La balade de front de mer entre également dans les demandes d'amélioration et travaux d'envergure dans notre quartier. De nombreuses zones sont ensablées et donc impraticables pendant la saison. La création d'une véritable promenade de bord de mer (jusqu'à la base nautique), aménagée pour la promenade et élargie serait un véritable plus pour l'image de notre station et la qualité de vie des utilisateurs.

Réponse :

- L'esplanade est en cours d'étude et sera soumis à l'arbitrage budgétaire.
- Concernant la demande de création d'une véritable promenade, ce n'est pas un dossier à l'ordre du jour.

N° 44 La borne automatique en sortie du Mail de Rochelongue (permettant la sortie des véhicules entrés avant 10 heures du matin et surtout interdisant l'entrée des véhicules en sens inverse à toutes heures) n'est toujours pas mise en place.

Réponse :

Les travaux de mise en place de la borne en sortie du Mail sont commandés. Ils seront réalisés cet hiver.

N° 45 Le marché du Mail de Rochelongue

Un rapport des pompiers de la ville d'Agde soulèvent des problèmes de sécurité aussi bien en matière d'incendie que de secours à la personne. Nous constatons effectivement que certains points de sécurité ne sont pas satisfaisants et doivent être reconsidérés. - Le passage de la grande échelle au sud du Mail est rendu inaccessible par un manège qui est sujet à des droits de place de la ville d'Agde. Il est peut-être possible d'étudier son positionnement. Avec le marché ou sans le marché, le bâtiment resterait inaccessible à la grande échelle ... (R + 4/5) - le stationnement anarchique des véhicules peut gêner le passage d'un véhicule de secours. Ceci est vrai pour les résidences SUNSET et PALME D'OR. La résidence SUNSET peut redevenir accessible si les barrières qui sont actuellement à hauteur de la résidence CIRCÉE sont positionnées à hauteur de la résidence SUNSET. Pour la résidence PALME D'OR (accès sur le parking du marché alimentaire), il est vrai que l'accès est impossible. Peut-on étudier un déplacement du marché alimentaire sur un autre parking à proximité ? Pour la Résidence ARENA, comme demandé lors de notre précédente réunion de comité, il suffit que le portail de la résidence (face à l'entrée des Roches Marines) restent dégagés de tout véhicule le lundi matin du marché. Ceci relève de la fonction des placiers et cette demande a déjà été faite. Il semblerait que ce problème ait été résolu pendant la saison 2021. Ce portail est resté dégagé. Positionner le marché sur le parking des Echasses Blanches (près de la mare aux canards) retire tout son sens à ce marché de proximité et pénalise le commerce local. Peut-être faut-il réduire le nombre d'exposants (garder les permanents et les plus qualitatifs) et réfléchir sur les points de sécurité à revoir absolument pour ajustement assurer la sécurité des personnes et des biens. L'assemblée générale des commerçants CAP AVENIR qui s'est tenue le 5 octobre dernier reprend les mêmes conclusions. Une concertation est-elle encore possible avant le déplacement de ce marché qui recevra beaucoup moins d'exposants et ne résoudra pas le stationnement des véhicules. Où serait placé le marché alimentaire qui actuellement se trouve sur le parking derrière la Résidence PALME D'OR ? Comment empêcher les stationnements sauvages les long des résidences concernées par des problèmes d'accès puisque justement les entrées de résidences seront accessibles ? La rénovation du Mail de Rochelongue a également fait l'unanimité des commerçants lors de la dernière Assemblée Générale.

Réponse :

Une étude est à ce jour en cours d'élaboration pour le déplacement du marché sur le parking à côté de la Mare aux Canards.

SECURITE

Luc LAROSE, Direction sécurité, a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la saison estivale 2021.

Etat des verbalisations du 1er septembre au 19 septembre dans ce quartier :

- Domaine « code de la route » : 4
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 7
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 6
- Domaine « Divers » (incendie, assistance...): 32
- Domaine « interpellation » : 0

- Domaine « environnement » : 16

GRANDS TRAVAUX

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

BILAN PROPRETE ET RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comme partout en France, la Commune est confrontée au phénomène des dépôts sauvages, portant ainsi atteinte à la qualité de vie au quotidien.

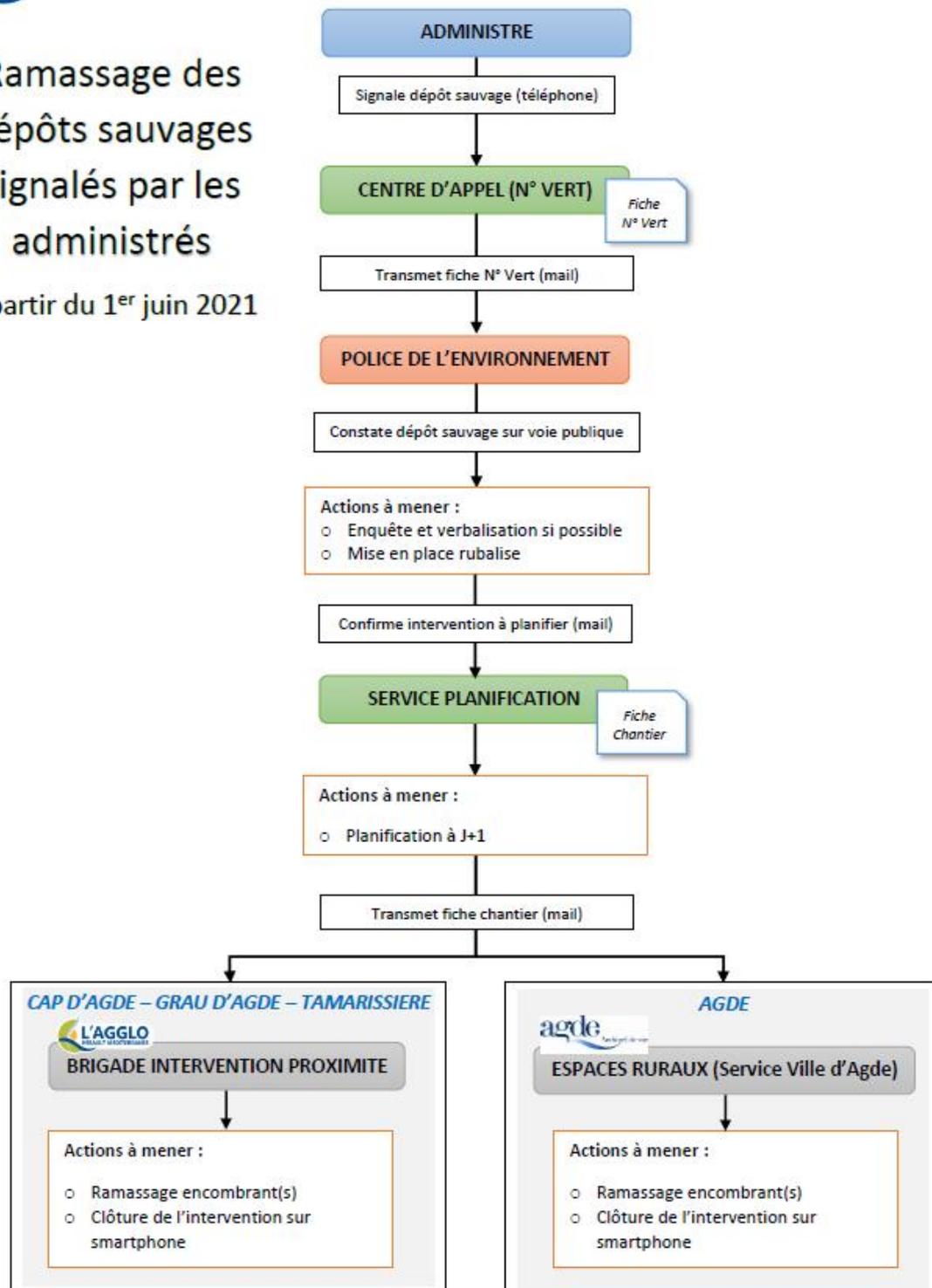
Sur la seule période du 1^{er} juin au 7 novembre 2021, cela représente 4004 interventions pour le ramassage des encombrants, toutes brigades confondues.

Depuis le 1^{er} juin dernier, pour éradiquer ce fléau, la Ville, le C.C.A.S, la CAHM et le Sictom s'unissent pour durcir les règles et mettre en place une nouvelle organisation des services sur le terrain.

- Tout dépôt sauvage sera assujéti à une contravention allant de 135 à 1 500 €.
- La Police de l'environnement (aidé par la vidéosurveillance) sera en charge d'identifier les contrevenants et les verbalisera.
- La brigade d'intervention de proximité en charge d'enlever les dépôts, procédera à l'enlèvement dans un délai de 24 / 48 h.

Seules les P.M.R pourront bénéficier d'une prestation d'enlèvement programmée directement à leur domicile par l'intermédiaire du C.C.A.S (décideur) et/ou en appelant le n° vert.

Ramassage des
dépôts sauvages
signalés par les
administrés
à partir du 1^{er} juin 2021

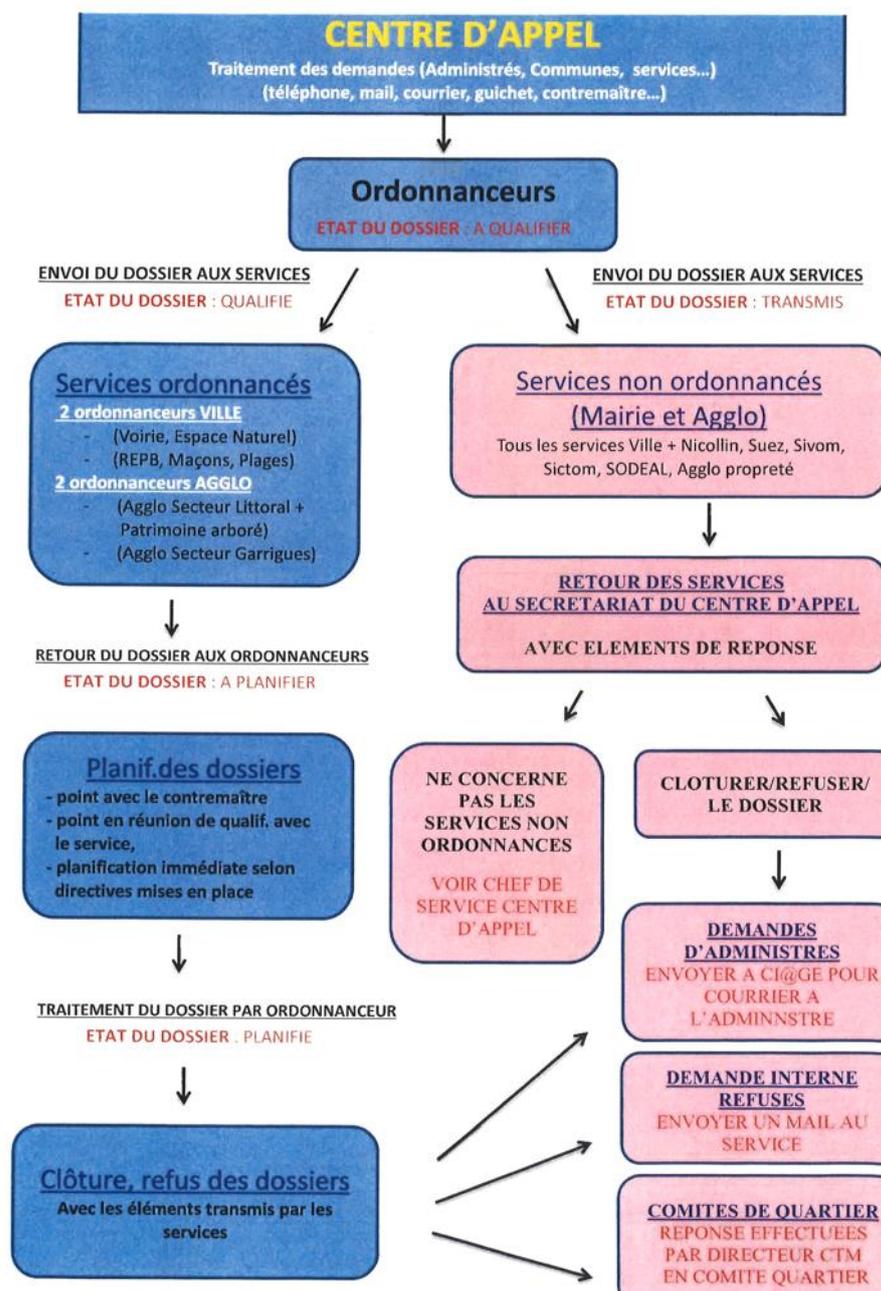


Laurent RUIZ, Directeur du Centre Technique Municipal

PRESENTATION N° VERT

L'intérêt de cette présentation est d'informer les nouveaux membres des Comités de Quartiers, sur le fonctionnement du N° Vert et la procédure d'ordonnancement des demandes.

A ce jour, 8 871 demandes ont été enregistrées par le numéro vert.



Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PISTES VTT – VERTES & PEDESTRES

Dans le but de proposer une activité vélo tous chemins sur la Commune, la Ville a balisé plusieurs parcours permettant la découverte de notre patrimoine naturel et d'encourager l'activité physique.

Après la définition du programme par les Élus (Laurence Mabelly et Thierry Villa), le BE Voirie a étudié les différents parcours avec le Service des Sports. La CAHM et la Fédération Française Cyclisme (F.F.C) ont également apporté leur appui technique et un logo spécifique a été conçu afin d'identifier les itinéraires.

Les études débutées en novembre 2020 par des échanges interservices sur leurs expérimentations ont abouti par une proposition de tracés permettant une mise en œuvre dès juin 2021. Un balisage et des panneaux de signalisation directionnelle ont été installés tout le long des parcours par la CAHM.

La Ville d'Agde en a profité pour renforcer la signalétique directionnelle cyclable sur l'ensemble de la commune. Des panneaux d'information ont été posés aux points de départ des circuits.

Le montant du balisage et de la signalétique s'élève à 11 760 € T.T.C pour la CAHM et 25 555 € T.T.C pour la Commune.

Il y a aujourd'hui 2 parcours ouverts au public : la Grande Boucle d'Agde, qui permet de traverser le Cœur de Ville, le Grau d'Agde et le Cœur de Station en passant par les berges de l'Hérault, le littoral, le Mt St-Loup et le Canal du Midi, et la Boucle Graulenne qui fait le tour du Grau d'Agde et du Mt St Martin en passant par la Planèze.

Un 3ème circuit est en préparation dans des espaces encore plus naturels que sur les parcours précédents et qui doit passer au cœur du Mt St Loup et du Mt St Martin, ainsi que par les falaises. Ce circuit est potentiellement labellisable par la F.F.C.

D'autres circuits viendront renforcer notre offre à destination des sportifs, des personnes voulant découvrir nos espaces naturels et aux scolaires.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiments

C.I.T – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Voici le point d'avancement des travaux de la nouvelle halle du C.I.T au 08/11/2021 :

- La charpente et l'entoilage sont réalisés à 98%
- Les dallages intérieurs sont terminés à 100%
- Les marquages au sol, la terre battue artificielle et la pose des équipements (paddles, filets de courts et de fond de courts,...) ont commencé depuis la semaine dernière.
- Les aménagements extérieurs (espaces verts et clôtures) sont en cours
- La livraison globale bâtiment et équipements sont prévues début décembre.

Hélène CAUMIL, Direction service Voirie.

BILAN TRAVAUX BRESCOU

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de sauvegarde du Patrimoine, la Ville investit chaque année entre 600 000 € et 1,2 M€ dans sa restauration, dont le Fort de Brescou en fait partie depuis plusieurs années.

Compte tenu de l'ampleur et de la spécificité technique et architecturale de cette réhabilitation, cette opération est menée en étroite collaboration avec la DRAC Occitanie et notamment son service de Conservation Régional des Monuments Historiques qui nous accompagne scientifiquement et financièrement. La maîtrise d'œuvre est confiée à des architectes du patrimoine : le cabinet COVALENCE.

Cette restauration a démarré par la réalisation d'un diagnostic général suivi de la mise en œuvre en 2019 et 2020 des premières mesures conservatoires sur les bastions les plus dégradés à savoir les bastions Saint Anne et Saint Antoine pour un montant de 652 000 € HT.

En 2021, les grilles et le portillon du luneton ont été restaurés et une deuxième opération de conservation d'un montant de 500 000 € HT a été lancée avec pour objectif principal de poursuivre la sauvegarde des bastions du front Est et d'initier celle du bastion Royal.

Des travaux de sécurisation ont également été menés sur l'échauguette du luneton située directement sur la plage et qui menaçait de s'écrouler.

La programmation et la réalisation de ces opérations s'accompagnent de la sollicitation constante et systématique de partenariats financiers auprès d'organismes et personnes publics et privés sous la forme de subventions (Europe, Etat, Région, Département) et de mécénat.

Le Fort Brescou a été élu site emblématique d'Occitanie par la mission Bern et a pu bénéficier des retombées du loto du Patrimoine en 2020 et de l'action de nombreux mécènes. Ainsi grâce à l'activation de ces diverses sources de financement, la participation financière effective de la commune lors de la première opération de travaux a été réduite à 11 000 € HT soit environ 1,7% du montant global.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

La Ville d'Agde a été identifiée par l'Etat comme une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) dans la cadre du programme national France très haut débit. Cela signifie que des opérateurs privés ont exprimé leur intention de déployer le très haut débit sur la commune.

Le réseau très haut débit installé par l'opérateur retenu par l'Etat pour cet appel à projet correspond à un réseau mutualisé qui pourra être utilisé par l'ensemble des opérateurs.

L'état d'avancement, au 31 octobre 2021, du déploiement de la fibre par SFR-Ftth (opérateur retenu par l'Etat pour la mise en place du réseau mutualisé) est le suivant :

- Nombre total de prises à déployer : **51 093**
- Nombre de prises commercialisables : **46 176** soit 90,38 % du total de prises
- Nombre de prises en cours de déploiement : **241** soit 0,47 % du total de prises
- Nombre de prises en projet : **4 676** (dont 3 192 en copropriété) soit 9,15 % du total de prises
- Prises à déployer : nombre total de logements ou de locaux identifiés sur la commune et pouvant faire l'objet d'une offre fibre
- Prises commercialisables : prises raccordées pouvant bénéficier d'une offre de raccordement par un fournisseur d'accès
- Prises en cours de déploiement : travaux de raccordement en cours de réalisation
- Prises en projet : les travaux de raccordement ne sont pas encore programmés

Les quatre gros opérateurs du marché (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free) proposent des offres commerciales de raccordement à la fibre.

Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l'Autorité de régulation des communications et des Postes à l'adresse suivante : cartefibre.arcep.fr.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, L RUIZ, H CAUMIL, L LAROSE, NAVARRO (NICOLLIN).

Représentants du comité de quartier :

L.ANTOINE, M.CAYUELA, G.CELESTIN, M.CROS, A.GIRARD, M.HUSSON, MP LEMONNIER, G.LUCCACIO, L.MICOULET, MA.REMADI, M.SERRE, G.TERRISSE, MJ VAL.

Absents excusés :

N.BARGE, M.MENOU, F.VAYSSIERES MANAU.

Absents :

M.ARNAUNE, M.HENNARD, L.LABATUT.